



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 255

Modifiant le règlement numéro 240 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 815 219 \$

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 11 janvier 2022, le **règlement numéro 255** modifiant le règlement numéro 240 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 815 219 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt additionnel de 2 815 219 \$ par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 8 mars 2022.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 22 mars 2022.

Annick Lafontaine

Greffière